



Un site a-t-il le droit de faire la promotion du tabac sans contrevenir à la loi ?

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 25 octobre 2010

Les sites qui font la promotion des cigarettes moins chères sur une foison de sites Internet est elle légale ?

Si ce n'est pas le cas, que faire pour les bannir ?

Réponse :

Faire la promotion de cigarettes moins chères sur un site Internet est un délit punissable d'une amende de 100.000 Euros lorsque cette offre s'adresse à un public habitant sur le territoire français.

[La cyberdouane](#) agit en ce sens